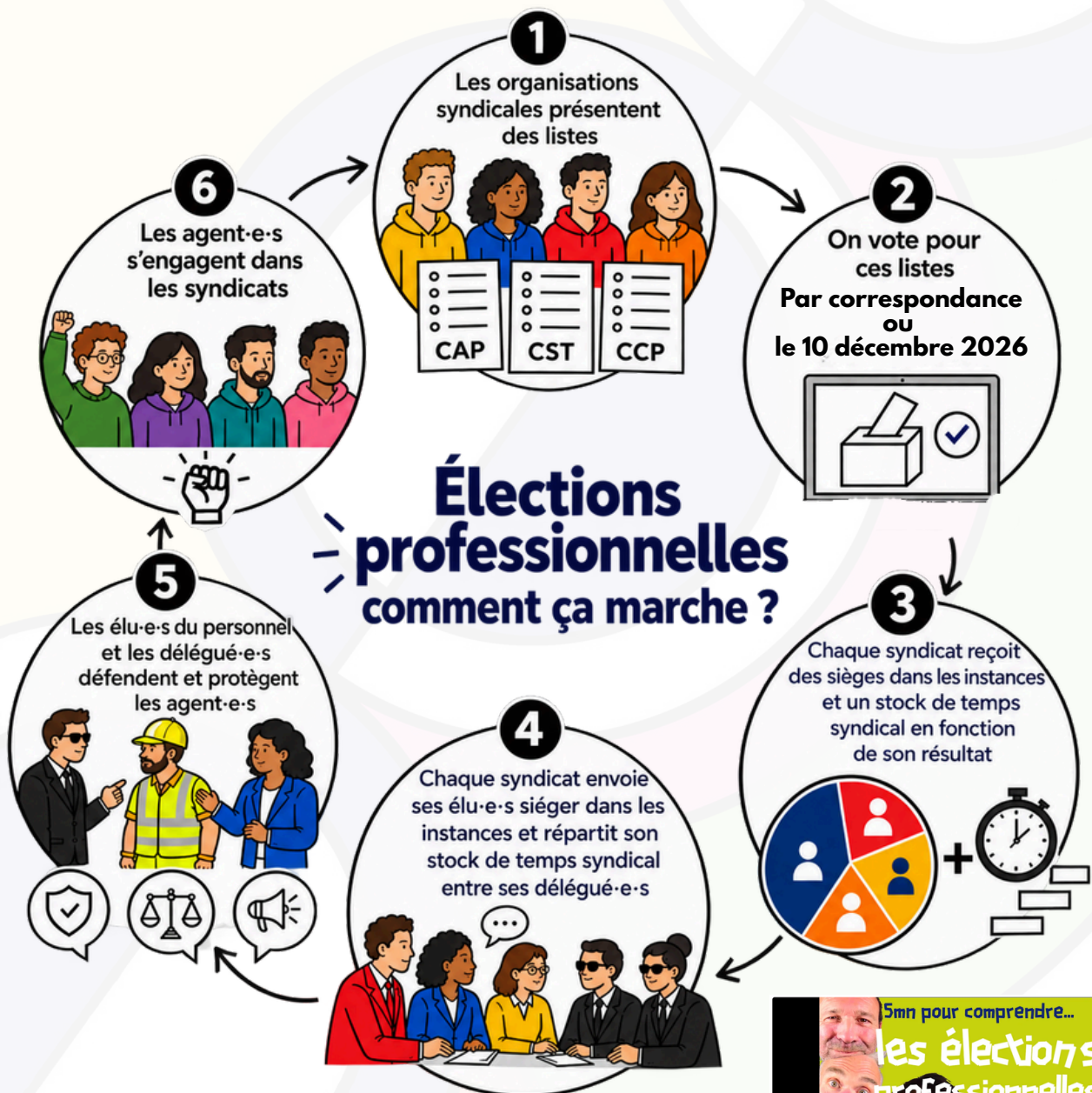


LETTRE D'INFO ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

septembre 2026

Le 10 décembre 2026, on vote !

Les élections professionnelles permettent d'élire les représentant·e·s des agent·e·s dans les instances de dialogue social : CST, CAP A, CAP B, CAP C, CCP



**Tu veux en savoir plus sur les élections pro ?
Regarde cette vidéo en scannant le QR Code**



Pour quoi vote-t-on ?

On vote pour deux types d'instances : celles qui traitent des affaires individuelles, les CAP A, B, C et la CCP, et celle qui traite des affaires collectives, le CST

Les Commissions administratives paritaires ou CAP, c'est quoi ?

Les CAP sont des instances de dialogue social composées de **représentant·e·s de l'employeur** et de **représentant·e·s du personnel** :

-  Chaque représentant·e a 1 suppléant·e
-  Les représentant·e·s du personnel sont élu·e·s par les agents.
-  Il y a une CAP par catégorie de postes : CAP A, CAP B, CAP C

A quoi ça sert ?

Les CAP sont consultées pour les **décisions affectant la carrière individuelle des agent·e·s titulaires**. Par exemple :

- Refus de titularisation
- Licenciement
- Refus de congés de formation
- Sanctions des 2^e, 3^e, et 4^e groupes, au sein du conseil de discipline
- Disponibilités
- Refus de temps partiel
- Révision des comptes-rendus d'entretiens annuels
- Refus de télétravail
- Procédures de reclassement.

La Commission Consultative paritaire ou CCP, c'est quoi ?

La CCP est une instance de dialogue social composée de 6 représentant·e·s de l'employeur et 6 représentant·e·s du personnel :

-  Chaque représentant·e a 1 suppléant·e
-  Les représentant·e·s du personnel sont élu·e·s par les agent·e·s.

A quoi ça sert ?

La CCP est consultée pour les décisions affectant la carrière individuelle des agent·e·s contractuel·le·s. Par exemple :

- Non-renouvellement de contrat
- Licenciement
- Refus de congés de formation
- Sanctions des 2^e, 3^e, et 4^e groupes, au sein du conseil de discipline
- Refus de temps partiel
- Révision des comptes-rendus d'entretiens annuels
- Refus de télétravail.

Quand ces commissions se réunissent-elles ?

Au moins 2 fois par an.

? Le Comité Social Territorial, qu'est-ce que c'est ?

Le CST est une instance de dialogue social consultative qui réunit 6 représentant·e·s de l'employeur et 6 représentant·e·s du personnel.

 Chaque représentant·e a 1 suppléant·e

 Les représentant·es du personnel sont élu·es par les agent·e·s.

🎯 À quoi ça sert ?

Le CST est consulté par l'employeur pour toutes les décisions portant sur l'organisation collective du travail et des services. Par exemple :

Fonctionnement et organisation

- Organigramme des services
- Temps de travail
- Règlement intérieur
- Procédures

Effectifs et compétences

- Tableau des effectifs
- Modification de fiches de postes
- Créations/suppressions de postes

Politique RH

- Lignes directrices de gestion
- Plan de formation
- Égalité professionnelle
- Rapport social unique (RSU)

Régime indemnitaire (= primes)

- Négociation des montants
- Critères de répartition (= Parcours)

Action sociale

- Mutuelle
- Prévoyance
- COSC

Protection des agent·es via la F3SCT

- Santé physique et mentale au travail
- Hygiène et sécurité au travail

La Formation Spécialisée Santé, Sécurité et Conditions de Travail, qu'est-ce que c'est ?

La F3SCT est une instance de dialogue social consultative composée de représentant·e·s du personnel et de représentant·e·s de l'employeur.

 Chaque représentant a 1 suppléant·e

 Les représentant·e·s du personnel sont désigné·e·s parmi les membres du CST.

🎯 À quoi ça sert ?

La F3SCT est informée et consultée pour avis pour toutes les décisions relatives **aux conditions de travail, à la prévention des risques et au suivi des obligations en matière de santé, d'hygiène et de sécurité**. Par exemple :

- Organisation du travail
- Suivi des droits de retrait des agent·e·s
- Suivi des Registres de Santé et Sécurité au Travail (RSST)
- Formation des agent·e·s en santé et sécurité
- Désignation des agent·e·s de prévention
- Rédaction du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Suivi du Programme annuel de prévention (PAPRI Pact)
- Mise en œuvre du télétravail
- Déconnexion et régulation des outils numériques
- Suivi des règlements spécifiques d'hygiène et de sécurité
- Conception, rénovation et aménagement des locaux
- Demande et suivi de mesures de protection : canicule, grand froid, EPI

Quand ces instances se réunissent-elles ?

Au moins 4 fois par an pour le CST et au moins 3 fois par an pour la F3SCT.

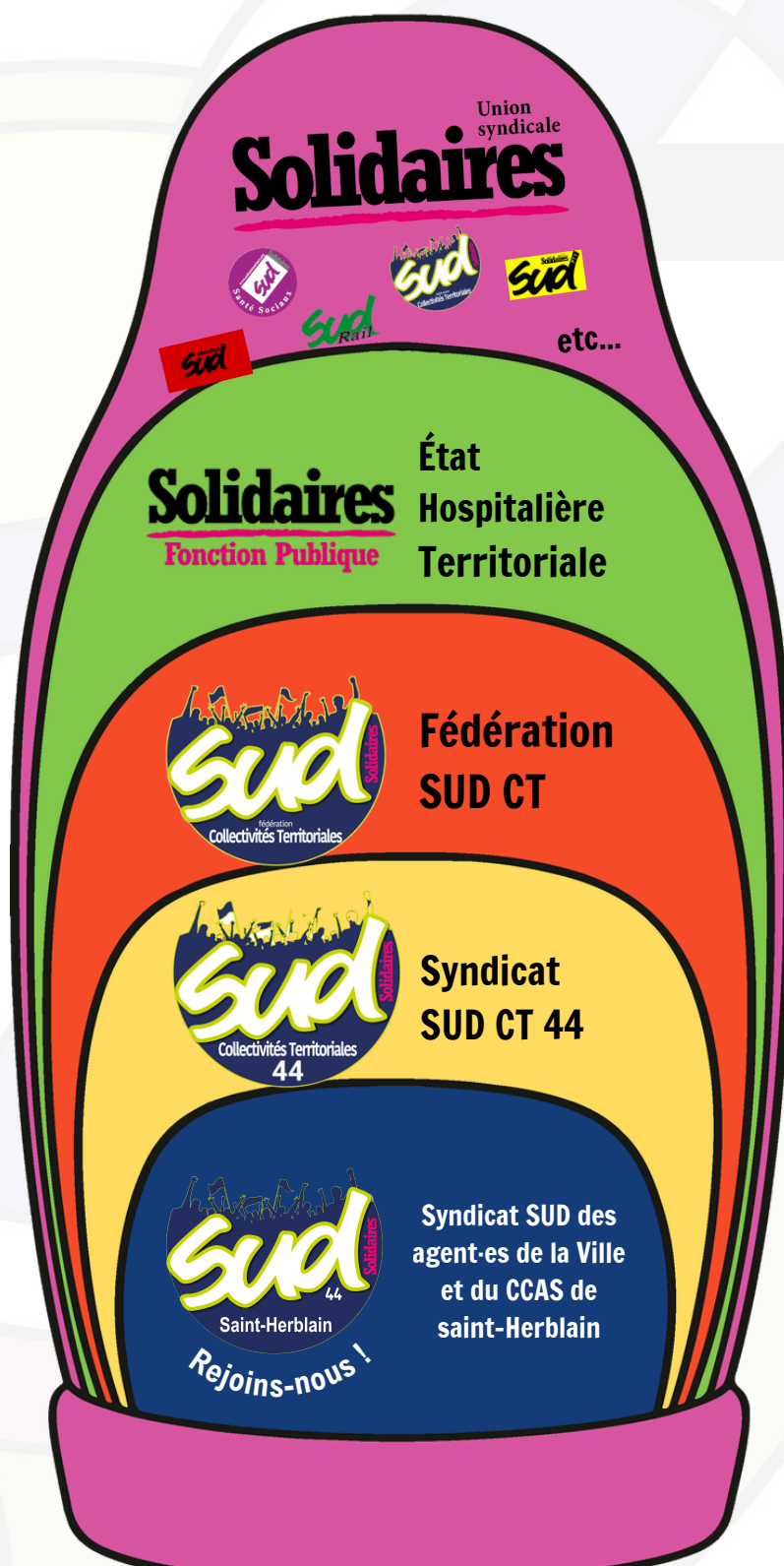
SUD CT Saint-Herblain, qu'est-ce que c'est ?

Avant de voter pour SUD, on t'explique comment notre syndicat est organisé.

SUD CT, ça veut dire **Solidaires Unitaires Démocratiques Collectivités Territoriales**.

Nous sommes organisé·e·s telles des poupées russes :

- Notre section **SUD CT Saint-Herblain** a été créée en 2007.
- Elle fait partie du syndicat **SUD CT 44**, créé en 2006, où on retrouve aussi les sections de la Région Pays de la Loire et des collectivités affiliées au CdG 44.
- Notre syndicat SUD CT 44 fait partie de la **Fédération SUD CT**, créée en 1997, qui regroupe tous les syndicats SUD CT de France : SUD CT 44, SUD CT 35, SUD CT 85, SUD CT 72 etc.
- La Fédération SUD CT fait partie de l'**Union syndicale Solidaires Fonction Publique**, créée en 1999, qui regroupe tous les syndicats SUD des 3 versants de la fonction publique : État, Hospitalière et Territoriale.
- L'Union syndicale Solidaires Fonction Publique fait partie de l'**Union syndicale Solidaires**, créée en 1998, qui regroupe tous les syndicats et fédérations SUD de France.
- Cette union syndicale se décline en unions départementales, qu'on appelle aussi "**Interpro**". Notre syndicat SUD CT 44 fait donc aussi partie de l'union départementale interprofessionnelle **Solidaires 44**.



A SUD, nous sommes autogestionnaires : il n'y a pas de hiérarchie entre les sections, syndicats, fédérations et unions. Il n'y a pas non plus de ligne officielle ou de validation à respecter : chaque section prend ses décisions en autonomie et s'organise comme elle le décide.

**Élections professionnelles du
10 décembre 2026**

JE VEUX VOTER POUR UN SYNDICAT

INTERNATIONALISTE

AUTOGESTIONNAIRE

ANTICAPITALISTE

ALLIÉ DES LGBTQIA+

ANTIFASCISTE

ANTIVALIDISTE

ANTIRACISTE

ÉCOLOGISTE

FÉMINISTE

JE VOTE ***Sud***